



Sommaire :

- L'édito du Maire
- Rythmes scolaires
- Rénovation salle polyvalente
- Réhabilitation du centre ancien Triors
- Compte administratif 2012
- Le budget 2013
- Délibérations
- Comptes Rendus des Conseils
- Actu CAPR
- Infos générales
- Les associations
- Commerce
- Elections 2014

**Fermeture
secrétariat de Mairie**

Samedi 29 juin

**Du 26 juillet au
19 août (congés)**

Samedi 31 août

Liste électorale

Nous rappelons à tous les citoyens non encore inscrits sur la liste électorale qu'ils doivent le faire avant le **31 décembre**. Se présenter en Mairie, muni d'un justificatif d'identité (carte d'identité, passeport) et d'un justificatif de domicile aux heures d'ouverture au public.

Chers concitoyens,

Le conseil municipal a voté le 12 Avril les budgets communaux 2013. C'était le dernier exercice budgétaire de notre mandat, puisqu'en Mars 2014 auront lieu les prochaines élections municipales à TRIORS; la nouvelle équipe municipale issue des urnes aura alors, à voter les budgets 2014.

L'objectif permanent, lors de l'élaboration des budgets, reste, après avoir équilibré les dépenses courantes, de dégager une capacité d'autofinancement suffisante pour assumer le remboursement des annuités des emprunts en cours, assurer l'entretien des voiries communales, faire de petits investissements dit "courants" (outillages, logiciels) pour le budget principal et de se rapprocher progressivement de l'équilibre pour le budget Assainissement collectif.

Pour 2013, s'ajoute un nouvel objectif, celui de mener à bien le chantier de rénovation de la salle polyvalente de Triors, un investissement de l'ordre de 550 000 € ttc. Le chantier a débuté fin Avril, la réouverture de la salle polyvalente est planifiée pour Février 2014.

A ces fins, compte-tenu des dotations et subventions prévues, le Conseil Municipal a retenu de relever les taux des impôts locaux de 3% dans le budget principal. Par ailleurs, les coûts des prestations et redevances, fixés par la commune, ont été relevés pour prendre en compte l'évolution des coûts en maintenant le niveau de la participation communale.

Les détails des budgets 2013 sont présentés dans la partie compte rendu des conseils municipaux.

Le Maire, G. LABRIET

La réforme des rythmes scolaires à l'école primaire :

La réforme des rythmes scolaires vise à mieux répartir les heures de classe sur la semaine, à alléger la journée de classe et à programmer les enseignements à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande. Un décret, publié le 26 janvier 2013, précise le cadre réglementaire national de la nouvelle organisation du temps scolaire, à l'intérieur duquel des adaptations locales seront possibles.

Cette réforme des rythmes scolaires concerne à la fois l'école maternelle et l'école primaire, regroupées sous le vocable d'école élémentaire. Sa mise en place est prévue par le législateur à la rentrée de Septembre 2013.

Les trois communes Châtillon Saint-Jean, Parnans et Triors partagent la gestion de l'école maternelle à travers un SIVOS. Il nous a donc semblé naturel de nous concerter avec Parnans et Châtillon Saint-Jean pour prendre une position commune sur ce sujet.

Il a été convenu par les élus en liaison avec les enseignants que cette réforme ne pouvait être mise en place aussi rapidement.

En effet, le passage à 4.5 jours au lieu de 4 jours d'enseignement par semaine et la modification de l'horaire de fin de la journée d'école, fixé à 15h 45 au lieu de 16h30 aujourd'hui, posent des problèmes d'organisation du temps de travail des personnels concernés.

De plus l'organisation d'activités périscolaires après 15h45, pose le problème de la définition d'un projet éducatif concerté, entre nos communes, à soumettre à l'inspection académique.

Bien sur, ces évolutions prévues par le législateur, auront un coût.

Ces constats nous ont amenés à demander le report d'un an de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires comme le permet la loi. Ce délai devant nous permettre de répondre aux questions soulevées.

Un courrier a été envoyé aux parents d'élèves, aux enseignants et au personnel communal concerné confirmant cette prise de position.

G. LABRIET

Rénovation de la Salle Polyvalente de TRIORS, c'est parti !

La salle polyvalente qui a rendu beaucoup de services, est actuellement en cure de rajeunissement. Nous en profitons pour lui donner le traitement approprié pour qu'elle retrouve pleinement sa forme.

Tout d'abord, nous traitons sa partie haute (la charpente) avant de lui remettre son plafond. Les murs seront isolés de l'intérieur pour apporter un confort supplémentaire ; ils recevront également une isolation phonique.

Les fenêtres seront entièrement renouvelées, avec un vitrage bien adapté et des volets électriques seront installés.

La scène qui a vu et supporté beaucoup d'invasisseurs, tremblait à chacune de nos invasions. Aussi, pour ne plus l'inquiéter, elle sera dotée d'une ossature en dur (dalle de béton) qui sera recouverte d'un plancher bois.

Lors du nettoyage du sol, il sera plus aisé de compter les carreaux car ils seront plus grands.

Il était frustrant pour cette salle mythique de voir rentrer les convives par une porte sur le côté, aussi, maintenant, l'entrée sera côté sud comme à l'origine.

Les commodités sont elles aussi complètement refaites.

Le bar qui vous accueillera sur votre droite en entrant vous offrira un visage plus reposé et plus frais.

Si vous souhaitez organiser des fêtes de famille, une cuisine est prévue à l'Est (côté IME) et vous apprécierez la plonge qui aura un espace confortable.

Vos manteaux et vestes ou autres vêtements, auront eux aussi un coin discret.

Après les manifestations, tables et chaises, intégreront leur espace dédié côté Est près de la porte de secours proche de la scène.

Nous devrions inaugurer ensemble ces nouveaux locaux en février 2014. Pour le moment, le planning est bien respecté et tout semble se dérouler dans les meilleures conditions.

A. CHABERT-BONTOUX et J-P COTTE

Financement			TTC	TVA	HT
budget 2013		% TTC	545 883	89 459	456 424
auto financement communal	37%	6%	30 682	19 459	11 223
Emprunts		31%	170 000	70 000	100 000
total subventions	63%	63%	345 200		345 200

Début du chantier : mai 2013
 Fin du chantier ½ février 2014
 Coût prévisionnel du chantier :
 HT 456 424 €
 TTC 545 883 €

Maître d'ouvrage : Commune de TRIORS
Architecte : M. MERLE Jean Jacques
Economiste, OPC : SCHUT MACHON
BET Structure : BET MATHIEU
BET Thermique : BET MOUNIER / PEYRIN
Bureau de contrôle : VERITAS
Coordonnateur SPS : A.COOR

Avis d'attribution des marchés

Lot 1 : maçonnerie : BILLON Frères 26260 SAINT-DONAT/HERBASSE
 Lot 2 : charpente : RHONE ALPES CHARPENTE 26750 ST PAUL-LES-ROMANS
 Lot 3 : traitement de charpente : BPH 26100 ROMANS/ISÈRE
 Lot 4 : étanchéité : SAPEC 26000 VALENCE
 Lot 5 : menuiseries : DORNE 26000 VALENCE
 Lot 6 : cloisons, plafond, peinture : ANDOLFATTO 26300 PIZANÇON
 Lot 7 : carrelage, faïence : ANGELINO SAINT-DONAT/HERBASSE
 Lot 8 : électricité : DROME ELECTRICITE 26100 ROMANS/ISÈRE
 Lot 9 : plomberie, sanitaires, chauffage, VMC : SALLEE 26000 VALENCE
 Lot 10 : enduit de facades : BILLON Frères 26260 SAINT-DONAT/HERBASSE



Réhabilitation du vieux Triors

Le projet de réhabilitation du tènement le plus ancien de Triors, déjà évoqué dans de précédents bulletins, a pris corps.

Les différents propriétaires concernés par l'aile "nord-sud" du tènement Châteauvieux ont cédé au Conseil Général de la Drôme et à Habitat Pays de Romans le bâtiment en vue de sa réhabilitation.

Ce projet est important pour notre commune, il permettra de restaurer ce bâti ancien, centre historique de notre village et d'offrir de nouveaux logements dans les deux ans.

G. LABRIET

Compte administratif 2012

Lors du Conseil Municipal du 12 avril les comptes administratifs 2012 ont été acceptés à l'unanimité.

Budget principal, à l'intérieur de la section de fonctionnement une part des recettes est "épargnée" afin de couvrir le remboursement de la dette et financer une partie des investissements. Cette "épargne" appelée excédent de fonctionnement net (excédent brut – moins les dotations du département et autres financeurs, octroyées pour des investissements) était chiffrée au budget 2012 à 47 066 €. Les comptes réels 2012 donnent une épargne nette de 50 955 €. C'est une bonne nouvelle de voir notre objectif budgétaire atteint, 4 000 € au-dessus des prévisions.

Fonctionnement 2012 Réalisé	Dépenses	Recettes	excédent	
Excédent brut	222 613 €	504 699 €	282 086 €	résultat comptable M14
Excédent corrigé pour avoir la trésorerie dégagée sur l'année				
correction charges 2011 décaissées sur 2012	-8 658 €			
correction dotations Conseil général pour section investissement		-11 080 €	(raccord postal et école primaire)	
correction acompte Dotation département projet salle polyvalente		-228 709 €		sur budget 2013
Epargne Excédent net sur exercice 2012	213 955 €	264 910 €	50 955 €	

Budget principal suite avec la section investissement, le détail des projets à fait l'objet d'un article dans le bulletin précédent. Le montant des dépenses engagées s'élève à 95 551 €. Soit 4 424 € engagés de plus qu'au budget. L'écart vient essentiellement des honoraires d'architectes prévus en 2013 pour le projet de la salle polyvalente et payés en 2012. Les recettes sont de 32 749 € issues FDAC (dotation du département pour la voirie), de la TLE (taxe locale équipement) et FCTVA (récupération de la TVA). Nous avons eu en recettes 13 750 € de moins que prévu. L'écart vient du FDAC 2012 versement reporté sur 2013 (10 036 €) et la TLE qui est inférieure aux prévisions de 3 714 €.

L'excédent de fin d'année est négatif de -62 801 €, il sera comblé sur le budget 2013 par les excédents de fonctionnements en caisse.

La trésorerie réelle fin 2012 du budget principal s'élève à 450 377 € dont 228 709 € acompte du département pour sa subvention accordée pour le projet de la salle polyvalente.

Budget assainissement : section Fonctionnement : excédent de l'année +2 720 € avec report excédentaire fin 2011 de 9 718 € on a résultat de clôture 2012 de 12 438 €. Nous rappelons que les dépenses de fonctionnement prennent en compte le transfert de charges de 5 000 € du budget principal pour assurer le bon fonctionnement de l'équipement.

Pour la section investissements l'excédent de l'année est de +2 299 € qui est aussi le résultat de clôture fin 2012, vu que fin 2011 le solde était nul. Les dépenses d'investissements sont liées à l'installation d'une vanne de dérivation 3 406 €, le remboursement du prêt en-cours 5 073 € et les amortissements de l'année 3 012 €. Coté recettes, les dotations du département pour les réparations de la station en 2011 ont été versées en 2012.

Budget assainissement réalisé fin 2012		dépenses	recettes	solde
fonctionnement	sur l'exercice 2012	13 689	16 409	2 720
investissements	sur l'exercice 2012	11 491	13 790	2 299
solde fonctionnement	fin 2011			9 718
en caisse fin 2012				14 738

Budget CCAS résultat de clôture 1 118 €. Ce budget est essentiellement consacré aux repas de fin d'année pour les aînés de la commune. L'équipe d'animation du CCAS s'interroge sur l'évolution des prestations à offrir avec une enveloppe budgétaire d'un peu plus de 2 000 €.

A. LAMBERT

LE BUDGET 2013 de la commune : Après avoir débattu des grandes orientations budgétaires, le budget a été adopté lors du Conseil Municipal du 12 avril 2013. Ce budget prévoit l'ensemble des dépenses et des recettes de la commune pour l'année civile. Il peut être ajusté en cours d'exercice par une ou plusieurs décisions modificatives. La loi fait obligation aux collectivités d'établir un budget équilibré entre recettes et dépenses. Comme expliqué dans l'article précédent sur la présentation des comptes 2012, une part des recettes est "épargnée" afin de couvrir le remboursement de la dette et autofinancer une partie des investissements. Une précision, les budgets sont toujours exprimés en TTC, la TVA n'est récupérable que pour les dépenses d'investissements.

A. LAMBERT

QUE TROUVE-T-ON DANS LE BUDGET 2013 ?

Contrairement à ce que beaucoup pourraient penser dans le contexte actuel, ce budget n'a pas été plus difficile à boucler que les précédents avec la programmation dans nos investissements de la rénovation de la salle polyvalente. Faire des choix dont celui d'un grand projet par mandat est un exercice moins compliqué à réaliser lorsque le budget est adossé à une structure financière saine, résultant d'une gestion rigoureuse et prudente. La gestion des fonds communaux c'est d'abord le respect de l'effort fourni par les contribuables.

Quelles sont les grandes lignes directives retenues dans la section fonctionnement du budget principal ? Les dépenses 2013 baissent de 4 000 € par rapport à l'engagé 2012.

- Les dépenses de fonctionnement sont sous surveillance. Des indicateurs pluriannuels sont là pour fixer les plafonds de participation de la commune aux services rendus aux Triorais. Les charges fixes sont sous contrôle, voir renégociées. Mais un budget c'est aussi fait pour prendre en compte l'évolution du personnel, la politique de rémunération, l'augmentation des heures (temporaire ou non) pour les services jugés indispensables.
- Un budget solidaire qui prend en compte une augmentation de 3% des taux d'imposition pour 2013. Il est toujours tentant d'équilibrer le budget par les taux. Mais le suivi des dépenses par destination nous éclaire **sur l'effort à demander aux bénéficiaires des services avant de solliciter l'ensemble des contribuables**. Les dotations de l'état toutes confondues baissent de 4 500 €, la dotation de solidarité de la Communauté d'Agglo baisse de 2 300 € et si on rajoute une diminution de la participation de la CAF, au total dans ce budget 2013 c'est plus de 7 000 € de ressources en moins. Quelles que soient les actions entreprises sur les dépenses, ce déséquilibre doit être couvert par une augmentation des taux d'imposition des impôts locaux. Deux propositions ont été débattues pour l'augmentation des taux. Une augmentation de 2% n'a pas eu la majorité. La revalorisation des bases par l'administration nous apporte une ressource de 3 500 € à taux d'imposition constant. L'augmentation de 3% des taux nous procure une ressource de 4 500 €. Au total on dispose de 8 000 € pour absorber les pertes de dotations et autres financements.
- Continuité depuis 3 ans à donner **la plus grande clarté dans la lecture des comptes entre les différents budgets**. Il faut présenter pour 2014 une situation comptable du budget assainissement collectif conforme à son activité avant le transfert de compétence vers la grande agglo. Les coûts issus du budget principal pour assurer le bon fonctionnement de la station sont transférés progressivement depuis 2010 sur l'assainissement.
- L'indemnité des élus "charges comprises" progresse de 1 000 € pour 4 élus.
- La masse salariale des emplois communaux et du personnel Archer augmente de 3% soit 2 600 € dont 2 000 € dus à la hausse des taux de cotisations.
- Ecole maternelle, le bureau du Sivos a fait le choix de maintenir le même niveau de participation pour chaque commune depuis 3 ans pour autofinancer sur 2013 la réfection d'un plancher chauffant estimé à 80 000 € (voir tableau financement des 3 communes pages suivantes).
- Les subventions versées par la commune : deux projets ont été rajoutés, aide exceptionnelle pour le salon du livre de Chatillon 200 € et le financement d'un chantier jeunes sur la commune de l'anim2prox dispositif de la CAPR.

A. LAMBERT

LE BUDGET principal 2013 suite, section investissements

Il faut noter que les aides octroyées pour des projets inscrits en dépenses d'investissements peuvent être versées en section fonctionnement pour suivre les règles d'imputation M14 de la comptabilité publique. D'où la volonté de présenter aux Triorais des données sincères par budget mais corrigées au sein des sections entre fonctionnement et investissement pour mieux mesurer l'utilisation des fonds communaux et plus précisément connaître la part communale investie.

Compte tenu du grand projet de cette année avec la transformation de notre salle des fêtes en salle polyvalente, il a été retenu lors du débat budgétaire, de prendre en considération aux dépenses d'investissements celles obligatoires et les besoins urgents. Pour les autres projets, ils seront étudiés plus tard pour ne pas mettre notre trésorerie en danger.

Les dépenses d'investissement 2013 comprennent principalement :

- le renouvellement d'une débroussailleuse et l'achat d'une tondeuse.
- l'achat de mobilier pour l'école primaire (chaises).
- le remplacement du logiciel Magnus par Emagnus pour répondre aux normes actuelles. Ce pack nous permettra de gérer sous différents modules la gestion financière, les ressources humaines, la gestion des administrés, la gestion du cimetière, des transmissions électroniques avec la préfecture et la trésorerie ... Une aide en ligne pour la recherche de documentation à jour sur les collectivités. Cet investissement comprend plusieurs jours de formation.
- le remboursement en capital de la dette pour le prêt pour la place de l'Europe souscrit en 2004 pour 300 000 €. A fin 2013 le capital restant dû sera de 190 000 €, dernière échéance 2024.
- les travaux de voirie financés à 50% par le Conseil Général jusqu'à hauteur de 20 000 €. L'entreprise CHEVAL a été retenue sur les priorités fixées par la commission voirie. L'aide départementale est cruciale. Beaucoup de départements, suite à la pression du financement du social (APA), se sont désengagés du soutien apporté aux communes.
-

Ces dépenses d'investissement 2013 sont financées principalement par :

- des subventions reçues du Conseil Général de la Drôme (FDAC aide pour la voirie)
- des remboursements de la TVA payée 19.6% sur les travaux d'investissements uniquement et remboursée 15,48% 2 ans plus tard.
- des reversements d'une partie de la TLE Taxe Locale d'Équipement (le permis de construire est à la source du calcul).
- l'autofinancement provenant du budget fonctionnement.

Budget assainissement 2013:

Section Fonctionnement : L'excédent de l'année 2012 vu dans l'article page 3 est de 9 718 €. L'excédent 2013 prévu sera de +7 195 € avec le report excédentaire fin 2012 **on aura un résultat de clôture 2013 de 19 633 €**. Pour 2013 le volume des dépenses augmente de 1 000 €. Cela est dû à un ajustement (qui passe de 5000 à 6 000 €) des coûts issus du budget principal de la commune pour assurer le bon fonctionnement de l'assainissement collectif (*lire article page 4 grandes lignes directives du budget*). Pour les recettes, les ressources augmentent de 5 643 €. On l'explique par la prévision de 2 raccordements au réseau (5 000 €) dont le délai expire fin d'année.

Section Investissements : pas de dépenses prévues cette année, seulement le remboursement de la dette en-cours 5 330 €. Le prêt souscrit en 1999 pour un capital de 60 980 € sera soldé fin 2014.

Les recettes sont alimentées par la récupération de la TVA sur les frais investis en 2011 pour la réhabilitation des filtres de la station. L'excédent de l'année sera de 4 527 € plus le report fin 2012 vu page 3, on devrait atteindre un résultat de clôture de 6 826 €.

Pour l'ensemble de l'assainissement (sections fonctionnement et investissements) le résultat de clôture est estimé fin 2013 à 26 459 €.

Prix appliqués 2013 (tarif par M3): le droit fixe d'abonnement passe à 48,15 € (45,86 en 2012). Le prix du m3 pour 2013 passe à 0,61 € (0,50 € en 2012). La redevance versée à l'agence de l'eau reste comme 2012 à 0,15 €. Ces tarifs sont votés : pour : 5 voix - contre : 3 voix.

La consommation a été de 12 119 m3 d'eau sur 2012. Nous avons bâti le budget 2013 sur 11 500 m3. La hausse du prix du m3 est justifiée pour couvrir les transferts de charges du budget principal (6 000 €/an) et prendre en compte les durées d'amortissements de la station jugés trop longs (prévu 50 ans à sa mise en service).

Budget CCAS (action sociale), chiffré à 2 138 € pour couvrir les frais 2013.

A. LAMBERT

Comptes rendus du conseil de janvier à mai 2013

Absents excusés : le 28/01 F. DEROUX et P. COLÉON – le 12/04 A. BONNET – le 27/05 A COUSTAURY.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Conseil du 28 janvier 2013****1) Objet : Installation classée pour la protection de l'environnement. Autorisation d'extension d'une carrière "La Réguinelle" à Châtillon St-Jean :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de la Société BARD Frères pour une demande d'autorisation d'extension d'une carrière de matériaux sur la commune de Châtillon St-Jean, lieu-dit : la Réguinelle. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande

2) Objet : Augmentation du prix de la cantine :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'augmentation de la part de notre fournisseur des repas, la Cafétéria "La Salamandre". En effet, à partir du 3 janvier 2013, le prix du repas passerait de 4.16 € à 4.27 € TTC. Actuellement, le montant payé par les parents est de : 3.96 €. Le Maire propose donc au Conseil Municipal d'augmenter ce tarif. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition et décide, à l'unanimité, une augmentation à savoir : prix du repas à compter du 1^{er} février 2013 : **4.07 €.**

tarification des repas cantine scolaire

Réf année budget	nombre de repas facturés	Coût de revient complet d'un repas pour la commune	à charge des familles	à charge de la commune
2009 réalisé	2796	4,23 €	3,56 €	0,67 €
2010 réalisé	3043	4,14 €	3,74 €	0,40 €
2011 réalisé	3211	4,44 €	3,81 €	0,63 €
2012 Réalisé	2794	4,59 €	3,96 €	0,62 €
2013 budget	2850	4,81 €	4,07 €	0,74 €

3) Objet : Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien soumis au Droit de Prémption urbain (DPU). Arrêté N° 159 du 08/07/1993 de mise à jour du Plan d'Occupation des Sols. Date d'entrée en application du D.P.U. le 6 avril 1993.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Maître Hugues BONNEMAINS, Notaire à Romans-sur-Isère (Drôme) nous fait part de son intention d'aliéner un bien appartenant à Mme SERVE Solange situé Châteauevieux à Triors cadastré section A 265, bien situé dans le périmètre du Droit de Prémption Urbain, créé par délibération du 6 avril 1993. Le Conseil Municipal, après exposé de Monsieur le Maire, et à l'unanimité : décide de renoncer au Droit de Prémption Urbain qui lui est conféré sur le terrain de Mme SERVE sis dans le périmètre D.P.U.

Conseil du 4 mars 2013**1) Objet : admission en non-valeur pour des produits irrécouvrables.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état des titres irrécouvrables envoyé par notre Trésorier qui demande à notre collectivité l'admission en non-valeur c'est-à-dire un apurement comptable des dettes concernées. La liste reçue fait état de sommes inférieures au seuil de poursuites et pour un total de 1.20 €. Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal, à l'unanimité : accepte l'admission en non-valeur des titres pour le montant de 1,20 € à la date du 23 janvier 2013.

2) Objet : Convention pour la cession et la valorisation des certificats d'économie d'énergie.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de La loi d'orientation énergétique de juillet 2005 qui a mis en place le dispositif des certificats d'économie d'énergie. Les collectivités locales sont des acteurs éligibles à ce dispositif et peuvent valoriser les économies d'énergie qu'elles ont réalisées par l'obtention de certificats.

La Communauté d'Agglomération du Pays de Romans, dans le cadre de sa compétence "Protection et mise en valeur de l'environnement" et plus particulièrement de son plan climat, a la possibilité de jouer le rôle d'intégrateur des CEE (Certificats d'Économie d'Énergie) et de mutualiser les économies d'énergie réalisées par ses 21 communes adhérentes. La Communauté d'Agglomération du Pays de Romans propose donc à la commune de signer une convention pour la cession et la valorisation des certificats d'économie d'énergie. Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal, à l'unanimité : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune de TRIORS et la Communauté d'Agglomération du Pays de Romans.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL suite Conseil du 4 mars 2013**3) Objet : organisation du temps scolaire à l'école primaire et l'école maternelle intercommunale E.J. Lapassat.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du décret 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

Cette réforme des rythmes scolaires entre en vigueur au début de l'année scolaire 2013-2014. Toutefois, jusqu'au 31 mars 2013, les communes peuvent demander au directeur académique des services de l'éducation nationale le report de la réforme à l'année scolaire 2014-2015.

Le décret prévoit la mise en place d'une semaine scolaire de 24 heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées afin d'alléger la journée d'enseignement. Les heures d'enseignement sont organisées le lundi, mardi, jeudi et vendredi et le mercredi matin, à raison de cinq heures trente maximum par jour et de trois heures trente maximum par demi-journée.

- Considérant que cette décision doit être réfléchie et mise en place avec une grande concertation pour l'organisation tout en prenant en compte le quotidien de l'école, la réussite scolaire des enfants et l'organisation périscolaire.

- Considérant que cette réforme entraînera un coût financier supplémentaire pour la commune.

- Considérant la demande de report faite auprès de la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de la Drôme

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : décide de reporter l'application du décret mentionné ci-dessus à la rentrée scolaire 2014 pour l'école primaire et l'école maternelle intercommunale E.J. Lapassat.

Conseil du 29 mars 2013**1) Objet : Rénovation et mise aux normes accessibilité de la salle polyvalente avec extension pour locaux de service : choix des entreprises.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le lancement du marché concernant la rénovation et mise aux normes accessibilité de la salle polyvalente de Triors avec extension pour locaux de service. Suite à l'avis d'appel public à la concurrence, des dossiers d'offres de prestations ont été reçus en Mairie. Après analyse de ces dossiers, le Maire propose au Conseil Municipal de valider les entreprises qui ont répondu aux critères de sélection des offres, à savoir :

- Lot n° 1 : Maçonnerie, Abords : Entreprise BILLON Frères pour un montant de 120 705.74 € HT.

- Lot n° 2 : Charpente - Couverture - Zinguerie : Entreprise Rhône-Alpes Charpente pour un montant de 14 500.00 € HT.

- Lot n° 3 : Traitement de charpente : Entreprise BPH pour un montant de 5 400.80 € HT.

- Lot n° 4 : Étanchéité : Entreprise SAPEC pour un montant de 13 330.74 € HT.

- Lot n° 5 : Menuiseries bois intérieures et extérieures : Entreprise DORNE pour un montant de 33 364.97 € HT.

- Lot n° 6 : Cloisons - Plafond - Peinture : Entreprise ANDOLFATTO pour un montant de 46 608.70 € HT.

- Lot n° 7 : Carrelage - Faïences : Entreprise ANGELINO pour un montant de 29 055.33 € HT.

- Lot n° 8 : Électricité - Courants faibles : Entreprise DROME ELECTRICITE pour un montant de 36 333.57 € HT.

- Lot n° 9 : Plomberie - Sanitaires - Chauffage - VMC : Entreprise SALLEE pour un montant de 23 692.19 € HT.

- Lot n° 10 : Enduit de façades : Entreprise BILLON pour un montant de 12 000.01 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le choix des entreprises nommées, ci-dessus,

2) Objet : Fusion de 11 syndicats d'irrigation au Syndicat d'Irrigation Drômois au 1^{er} janvier 2014.

Le Préfet par courrier du 19 décembre 2012 propose un arrêté de fusion au 1^{er} janvier 2014 d'une deuxième vague de 11 syndicats intercommunaux d'irrigation avec le Syndicat d'Irrigation Drômois (créé par arrêté inter préfectoral du 11 décembre 2012) : S.I. d'irrigation du Tricastin, S.I. d'irrigation de Loriol Clionslat, S.I. d'irrigation de Servas Erôme Gervans, S.I. d'irrigation de Geysans Peyrins, S.I. d'irrigation de Drôme Nord, S.I. d'irrigation d'Étoile sur Rhône Livron sur Drôme, S.I. d'irrigation de Larnage et environs, S.I. d'irrigation d'Ouest Romanais, S.I. d'irrigation en Valloire et en Galaure, S.I. d'irrigation de Loriol Grâne, S.I. d'irrigation de St Restitut.

Ce syndicat comptera 115 communes pour une population de 363 524 habitants.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise lors du Conseil du 12 octobre 2012 approuvant la première vague de fusion. Il convient donc de délibérer sur ce projet de périmètre à compter du 1^{er} janvier 2014 et d'approuver les nouveaux statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le projet du préfet d'arrêté du 19 décembre 2012 concernant la fusion de 11 autres syndicats d'irrigation à compter du 1^{er} janvier 2014 au Syndicat d'Irrigation Drômois.
- Accepte les statuts du SID modifiés du fait de cette nouvelle adhésion.
- Propose la reconduction au 1^{er} janvier 2014 des délégués déjà désignés.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Conseil du 12 avril 2013**2) Objet : Augmentation de la taxe d'assainissement.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les montants de la taxe d'assainissement au mètre cube consommé et le droit fixe. Voir article page 4 et 5 sur le sujet.

3) Objet : Augmentation du prix de l'heure de garderie.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du tarif horaire de la garderie qui est modulé en fonction des ressources des familles. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir à la hausse ces tarifs horaires. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte cette proposition et décide d'augmenter les tarifs, cette augmentation sera applicable à compter du : 1^{er} mai 2013.

tarification de la garderie périscolaire					
Réf année budget	enfants scolarisés	nb d'heures facturées	Coût d'une heure de garderie	prix moyen facturé aux familles	à charge de la commune
2009 réalisé	40	3545	2,79 €	1,28 €	1,51 €
2010 réalisé	44	3911	3,88 €	1,36 €	2,52 €
2011 réalisé	39	4079	3,64 €	1,42 €	2,22 €
2012 budget	39	4000	3,97 €	1,45 €	2,52 €
2012 réalisé	39	3900	4,26 €	1,42 €	2,84 €
2013 budget Voté 12 04	38	3800	4,94 €	1,70 €	3,24 €

Classement Quotien Familial	< = 677 €	678 à 1000 €	1001 à 1200 €	> à 1200 €
prix appliqué après vote du budget	1,61 €	1,67 €	1,70 €	1,83 €

L'augmentation 2013 prend en compte le plafond de participation communale débattu lors du débat budgétaire. Pour cette année l'objectif est de concourir à hauteur de 12 500 €. La contribution demandée aux familles porte la tarification à un niveau en-dessous des barèmes pratiqués dans différentes communes.

4) Objet : Impôts locaux, vote des taux 2013.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des taux concernant la taxe d'habitation, de la taxe foncière pour le bâti et taxe foncière pour le non bâti. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir ces taux. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide une augmentation de 3 %, à savoir: taxe d'habitation 12.81 %, taxe foncière (bâti) 14.99 %, taxe foncière (non bâti) 56.25 % Lire article page4 budget 2013

5) Objet : Indemnité de fonction du Maire et des Adjointes.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les montants de l'indemnité du Maire et des adjoints. Il propose au Conseil Municipal de revoir ces indemnités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : **décide** d'augmenter ces indemnités, à savoir :

Indemnités des élus 2013 (Population de 500 à 999 habitants)	INDICE 1015 = 3801,75€		Indemnité brute budget 2013			Indemnité brute budget 2012		
	Taux maximal % de l'indice 1015	plafond annuel indice 1015	% Triors indice 1015	Annuelle	Mensuelle	% Triors indice 1015	Annuelle	Mensuelle
Maire : Gérard LABRIET	31,00	1 178 €	21,57	9 840 €	820 €	19,99	9 120 €	760 €
1er adjoint : André LAMBERT	8,25	314 €	7,23	3 300 €	275 €	6,84	3 120 €	260 €
2ème adjoint : Annie CHABERT-BONTOUX	8,25		7,23	3 300 €	275 €	6,84	3 120 €	260 €
3ème adjoint : Jean Pierre COTTE	8,25		7,23	3 300 €	275 €	6,84	3 120 €	260 €

Ces indemnités prennent effet à compter du 1^{er} mai 2013.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Conseil du 27 mai 2013**1) Objet : tarifs de la régie communale pour le fonctionnement d'un débit de boissons.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 10 juillet 2009 concernant la création de la régie communale et le montant du prix des boissons. Monsieur le Maire rappelle ces montants et demande l'avis du Conseil Municipal quant à ces tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de garder les mêmes tarifs qu'en 2012, à savoir :

- prix des boissons non alcoolisées : 2 € la boisson
- prix des boissons alcoolisées : 1 € et 2 € la boisson.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Conseil du 27 mai 2013 suite**2) Objet : dotation cantonale voirie 2014.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des devis demandés pour les travaux de voirie pour l'année 2014 pour la commune de Triors. Le montant des travaux s'élève à 25 848 € HT.

Dans le cadre de la dotation cantonale voirie, une demande de subvention est déposée auprès du Conseil Général de la Drôme. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de travaux voirie 2014.

3) Objet : Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien soumis au Droit de Prémption urbain (DPU). Arrêté N° 159 du 08/07/1993 de mise à jour du Plan d'Occupation des Sols. Date d'entrée en application du D.P.U. le 6 avril 1993.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Maître Jean-Yves BARNASSON, Notaire à Romans-sur-Isère (Drôme) nous fait part de son intention d'aliéner un bien appartenant à M. BRET-BOSSAN Jean-Pierre situé Châteauevieux à Triors cadastré section A 622, bien situé dans le périmètre du Droit de Prémption Urbain, créé par délibération du 6 avril 1993.

Le Conseil Municipal, après exposé de Monsieur le Maire, et à l'unanimité : décide de renoncer au Droit de Prémption Urbain qui lui est conféré sur le terrain de M. BRET-BOSSAN sis dans le périmètre D.P.U. Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour à la Mairie,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (Isère) dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'État.

Comptes rendus du Conseil Municipal**URBANISME****Urbanisme : Déclarations préalables 2013**

N° de LA DP	Nom	Prénom	Date de dépôt	Nature demande	Accepte/ Refusé
02635510V0001	PERNAUT	J-Paul	28/02/2013	Pose Panneaux Photovoltaïques	A 25/04/2013
02635510V0002	PERNAUT	J-Paul	04/03/2013	Pose fenêtre de toit	A 04/05/2013
02635510V0003	CORDIER	Pierre	11/03/2013	Pose baies vitrées + volets roulants	en-cours
02635510V0004	PIRON	Pierre	21/03/2013	Pose baies vitrées	en-cours

Demande de Permis de construire 2013

N° de Permis	Nom	Prénom	Date de dépôt	Nature travaux	Accepte/refusé
02635513V0001	Les Amis de Triors		13/04/2013	Hangar stockage pour bois	en-cours

*** rappel → toutes constructions : abri de jardin, véranda, etc... inférieures ou égales à 20 m², les clôtures, les piscines font l'objet d'une déclaration préalable déposée en Mairie. Au-delà de 20 m², c'est un dépôt de permis de construire.**

Travaux :

Cimetière : la commune a reçu le devis pour reprendre 23 emplacements abandonnés au cimetière ; montant 7 480 € TTC. Une demande de subventions auprès du Conseil Général sera faite au titre de la dotation patrimoine 2014.

Poubelles : J.P COTTE, adjoint aux travaux, étudie avec le Monastère la possibilité de déplacer les conteneurs d'ordures ménagères derrière la ferme des Roberts pour garantir la propreté et la sécurité du carrefour.

Travaux future salle polyvalente : Un sondage de sols a été demandé avant l'ouverture du chantier autour de la salle. Un point sera fait sur les réseaux souterrains existants entourant la salle.

Les travaux ont bien commencé. Les réunions de chantier ont lieu les lundis matins. Les eaux pluviales du futur bâtiment seront collectées et déversées dans le fossé au sud du village en récupérant au passage les eaux de ruissellement de la place St Vincent.

Voie : un glissement de terrain a encore eu lieu au Pavé. Un contact a été pris avec la DDT. Celle-ci recommande de purger le talus et nous avons en accord avec les propriétaires abattus des arbres. Sur le chemin des Beugnets, il est préconisé un enrochement pour limiter l'érosion dans le virage. La commission voirie a étudié les devis pour la réalisation des travaux chiffrés au budget (lire article page 5). L'entreprise CHEVAL a été retenue pour l'année 2013 pour une commande de 21 880 € HT dont un reliquat budgétaire de 2012. Le Conseil valide cette offre.

Comptes rendus du Conseil Municipal suite

École primaire :

La directrice a répondu à l'appel à projet auprès du Comité Consultatif NTIC (Nouvelles Technologies Informatiques et de Communications) de la CAPR. Le bureau et le vice président Bernard DUC ont attribué le 16 avril une valise équipée de 6 portables répondant à la demande de notre directrice. Bernard DUC précise qu'au vu de la conjoncture particulière avec le projet de Grande Agglo, 2013 est la dernière année où la CA Pays de Romans met à disposition des écoles du matériel informatique (la compétence "informatisation des écoles" n'étant pas reprise).

Triors se réjouit d'avoir été retenu parmi les nombreux projets des autres écoles et bénéficie d'une enveloppe de 6 300 €.

Au dernier conseil d'école, la directrice a fait mention d'un problème de sécurité pour les enfants qui restent sur le parvis après la sortie. Il est rappelé que les parents en sont responsables dès la sortie de l'école. Le Maire a fait le point avec la directrice.

budget 2013 alloué à l'école primaire pour les frais de gestion courants

Effectif rentrée "septembre"	Réf budget	nb enfants	dotation par enfant	total alloué	Fournitures scolaires	Transport collectif
2008	2009	37	83 €	3 079	3 079	0
2009	2010	40	74 €	2 960	2 850	110
2010	2011	44	70 €	3 085	2 955	130
2011	2012	39	80 €	3 113	2 923	190
2012	2013 budget	38	79 €	2 990	2 800	190

Les budgets non consommés ne sont pas reportés l'année suivante. Le budget global pour la scolarité en primaire est de 12% du budget de fonctionnement soit 26 000 €.

Les enfants ont fait 3 sorties de ski au lieu de 4 programmées.

Deux demandes de dérogation en suspend.

SIVOS (École Maternelle Châtillon, Parnans, Triors) : Emplacement des écoles, la location du terrain à la commune de Châtillon va être officialisée par un bail emphytéotique. Par ailleurs, les travaux prévus (chauffage, volets roulants) seront financés sur fonds propres 80 000 €.

Un contrat CAE est prolongé pour l'agent d'entretien.

Lire article page 6 sur coût et effectifs.

Ambroisie

Le pollen de l'ambroisie à feuilles d'armoise peut entraîner de sévères allergies chez les personnes sensibles. En Rhône-Alpes, région française la plus infestée par cette espèce invasive, il a été estimé en 2011, que près de 200 000 personnes ont consommé des soins en rapport avec l'allergie à l'ambroisie, soient des coûts de santé associés compris entre 14 et 20 millions d'euros. Les observations faites dans plusieurs régions françaises montrent que cette plante envahissante progresse rapidement sur le territoire métropolitain⁽¹⁾. Dans près de 20 départements français, des arrêtés préfectoraux⁽²⁾ rendent la lutte obligatoire. En qualité d'élu, nous sommes concernés par cette problématique.

⁽¹⁾ Cf. <http://www.sante.gouv.fr/cartographies-de-presence-de-l-ambroisie-en-france.html>

⁽²⁾ Cf. <http://www.ambroisie.info/pages/regle2.htm>

Comme en 2012, Michel notre employé surveillera sur le domaine communal les secteurs à risque. Un fauchage sera programmé par l'entreprise MORIN de Peyrins pour compléter les interventions faites à la débrousailluse.

Gestion des déchets verts et période d'ouverture de la carrière

Un arrêté préfectoral affiché en Mairie vise à interdire, de façon permanente, aux particuliers, l'incinération des végétaux dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'air. Cette interdiction de brûler les déchets verts s'appliquera à la commune. Notre dépôt en bordure de la départementale (ancienne carrière) n'échappera pas à la règle.

Une réflexion est lancée en vue d'organiser l'élimination des déchets verts. Que se soit sur Triors, avec les communes voisines, avec la CAPR, d'autres partenaires, nous devons imaginer et tester des modes alternatifs comme le broyage, compostage, apports modérés en déchetterie. Nous devons réfléchir à la mutualisation du broyage, du transport.

La commune a aussi le souci de préserver à la carrière une capacité à recevoir les eaux de pluies du village et des bassins versants en amont.

Pour toutes ces raisons, **la carrière sera fermée jusqu'au 1^{er} samedi de novembre**. Les dépôts devront être uniquement des déchets végétaux et seront contrairement aux usages précédents stockés sur la plateforme. Nous allons réfléchir comment, sur la plateforme de la carrière, accueillir des dépôts cet automne en séparant déchets de tonte des déchets à broyer.

Actualité CAPR**Prochain Conseil Communautaire à Triors le 27 juin 18h30. Les réunions sont publiques****Point d'étape relatif à la future grande agglomération appelée "VALENCE ROMANS AGGLO SUD RHONE ALPES"**

Le projet de "grande "agglo", lancé en 2011 par le Préfet, propose de regrouper plusieurs agglomérations : celles de Valence, Bourg-de-Péage, Romans, la partie drômoise de confluence (autour d'Étoile) ainsi que la commune isolée d'Ourche. Nous avons déjà évoqué ce sujet dans de précédents bulletins.

Le Préfet de la Drôme a pris fin Mai l'arrêté de création de cette nouvelle agglomération au 1^{er} Janvier 2014 et de définition des communes en faisant partie. Un calendrier d'actions a été présenté aux maires, en vue de constituer le futur conseil communautaire de cette nouvelle "Agglo" avant fin 2013 ; notre commune y disposerait d'un représentant sur les 110 qui le composeront. Des oppositions à la création de cette nouvelle "Agglo" subsistent et des recours auprès des tribunaux sont en cours d'examen. De plus, des projets de loi en cours d'examen au parlement pourraient encore faire évoluer les compétences de cette future agglomération, donc celles restant aux communes.

Projet de charte architecturale et paysagère du Pays de Romans présentée par Mme BURGARD, architecte et Mme OTTOMANI (Agence RACINES).

Ces deux personnes présentent la démarche de la Communauté d'Agglomération qui pilote ce projet. L'objectif est de faire émerger une culture du paysage et de l'architecture du territoire et de fournir aux élus un support (la charte) pour mieux intégrer le volet paysage/architecture dans leurs projets d'urbanisme et d'aménagement. A l'occasion de la phase de diagnostic, cette équipe rencontre les élus dans chaque village pour recueillir des informations sur le contexte paysager et architectural local ; d'où leur présence lors de ce conseil.

Dans le cadre du schéma direct d'assainissement et de gestion des eaux pluviales des tests de perméabilité des sols vont être faits par la CAPR (Mme PETON Delphine) sur le territoire de la commune de Triors.



Prise de contact le 18 juin avec l'éducateur spécialisé Anim2Prox de la CAPR Mathieu DASCOLA, rencontre avec les élus en mairie. Un Comité de suivi du service commun d'animation des 12-17 ans aura lieu à Geysans le 25 juin. A. BONNET, G. LEYDIER et A. LAMBERT sont nos représentants dans le dispositif.

Le programme des animations de l'été : Les animations des vacances d'été débuteront le lundi 8 juillet et se termineront le vendredi 30 août (fermeture du 2 au 18 août). Au-delà de la programmation de l'accueil de loisirs, **les locaux jeunes** seront ponctuellement ouverts, à la demande des jeunes et en fonction de la disponibilité de l'équipe. Les locaux jeunes les plus proches de Triors sont à Génissieux (ancienne cure, au-dessus de l'église) et à Saint-Paul-les-Romans (dans la maison des associations, place de l'aumône). Pour en savoir plus : programme disponible en mairie, sur le site Internet www.pays-romans.org ou sur [facebook : anim2prox26](https://www.facebook.com/anim2prox26). Inscriptions possibles tout l'été en fonction des places disponibles. **Pour plus d'informations : Tél. 06 83 84 12 35 / 04 75 71 66 23.**

Le dispositif Anim2prox assure également un travail de présence sociale sur les villages par le biais de l'éducateur spécialisé Mathieu DASCOLA. Il se déplace, de manière régulière, dans les villages, en Mairie et sur RDV. Il peut accompagner les jeunes qui le souhaiteraient (en groupe ou individuellement) pour la rédaction d'un C.V et lettre de motivation, la recherche d'un stage, des questions et orientations (scolarité, santé, famille, emploi, ...), la mise en place de projets personnalisés, ...etc. Pour le contacter : 07.60.03.96.12 / mathieu.dascola@pays-romans.org

Votre Réseau local de covoiturage Spontané

Pour piétons et automobilistes, pour tous vos trajets de proximité, pourquoi ne pas utiliser les VAP (voitures à plusieurs)? Ensemble il est aujourd'hui possible de mettre à la disposition de tout un nouveau service convivial et économique. Porté par la Communauté d'Agglomération du Pays de Romans et la Communauté de Communes du Pays de l'Herbasse, ce dispositif de covoiturage est sécurisé, simple et gratuit. Vapper est évidemment une autre façon de se déplacer. Pour tous renseignements et inscriptions n'hésitez pas nous contacter :- Sur notre site : www.vap-drome.fr - Par tél : 04 75 70 68 94 : Frédérique GRENIER (Animatrice covoiturage).

Point sur le projet de SCOT : phase « Projet d'Aménagement et de Développement Durable »

Celui-ci concerne tout le périmètre du projet de SCOT, c'est-à-dire le bassin de vie du grand Rovaltain (Romans, Valence, Tain-Tournon).

A partir du diagnostic et des objectifs retenus pour le SCOT en 2012, un projet d'aménagement et de développement durable pour l'ensemble des communes participantes a été soumis aux collectivités dans le 1^{er} semestre 2013. Les objectifs visés à 20 ans par le PADD sont :

- un rééquilibrage des populations et des commerces vers les villes-centre,
- un rapprochement des lieux de vie et des lieux de travail,
- un développement privilégié des bourgs desservis par les transports collectifs,
- un développement urbanistique peu consommateur de nouvelles terres agricoles.

Le PADD proposé soulève des réticences de la part des petites communes quant à leur possibilité de développement.

INFOS GENERALES

Karelle Bret-BOSSAN (Trioraïse) a pris l'initiative du montage d'un livre souvenir de la St Vincent de Triors depuis l'après-guerre.

Afin de finaliser son œuvre elle fait appel à vos photos et documents que vous pouvez détenir. Chaque ancien président peut lui regrouper une quinzaine de photos, d'articles de journaux, de témoignages de votre St Vincent ou celle de vos aïeux. Toutes personnes ayant ces documents, parfois rares, sont les bienvenus. Tout vous sera rendu en main propre.

Vous pouvez aussi les scanner à l'adresse suivante: karelle.bretbossan@gmail.com

INSEE, recensement de la population 2014

La commune va recruter un agent recenseur (contrat CDD) pour la période du 16 janvier au 15 février 2014.

Qualités requises pour cet emploi :

Goût du contact et discrétion - Disponibilité en dehors des plages horaires ouvrées - Disposer d'un moyen de transport. Cet emploi sera précédé d'un module de formation.

Renseignements en Mairie. Envoyer lettre candidature + CV avant le 30/09/2013. Le Conseil Municipal étudiera les demandes et se prononcera sur le choix de l'agent en octobre.

INSEE, enquêtes sur cadre de vie

L'INSEE réalise **jusqu'au 28 et 29 juin 2013** deux enquêtes sur le cadre de vie et sécurité et sur les ressources et les conditions de vie des ménages :

La 1^{ère} enquête porte sur la qualité de l'environnement de l'habitat. Elle aborde les problèmes d'insécurité auxquels les personnes ont pu être confrontées au cours de deux dernières années : cambriolages, vandalisme, vol agression etc...

La seconde porte sur les ressources et les charges de ménage, les conditions de logements ainsi que sur la formation, l'emploi et la santé des individus.

Sur TRIORS quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Benne aux encombrants :

Une benne pour les objets encombrants sera à votre disposition sur le parking de la Salle des Fêtes le samedi 21 septembre de 8 h 00 à 14 H 00.

NUISANCES & MALADIES, mesures de prévention de la préfecture

Ce qu'il faut savoir sur le moustique, Il existe différents types de moustiques, dont l'Aedes albopictus, qui a la particularité de piquer surtout pendant la journée. Il est aussi appelé moustique "tigre" à cause de sa silhouette noire et de ses rayures blanches, sur l'abdomen et les pattes. Le moustique "tigre" (Aedes albopictus) est avant tout source de nuisance : il pique le jour et sa pique est douloureuse. Toutefois, il peut, dans certaines conditions très particulières, transmettre la dengue ou le chikungunya. Comment pourrait survenir une épidémie de chikungunya et de dengue dans le sud de la France et comment la prévenir?

Aujourd'hui, il n'y a pas d'épidémie de chikungunya, ni de dengue, en France métropolitaine. Cependant, présent depuis des années en Asie, en Afrique, en Amérique et dans l'Océan Indien, ce moustique s'est installé, depuis 2004, dans le sud de la France.

A l'occasion d'un voyage dans un pays où l'une de ces deux maladies circule, une personne se fait piquer par un moustique infecté par le virus de la dengue ou du chikungunya. A son retour dans le sud de la France, si un moustique Aedes albopictus sain pique cette personne malade, il s'infecte. Ce moustique peut alors transmettre le virus de la dengue ou du chikungunya à une autre personne saine en la piquant. Le virus se propage de cette manière à d'autres personnes. Je suis particulièrement vigilant si je reviens d'une zone tropicale : je consulte un médecin en cas de fièvre brutale et de douleurs articulaires ou de courbatures.

Comment se protéger des piqûres ? Pour éviter de me faire piquer, j'applique sur ma peau des produits anti moustiques, surtout la journée. Je demande conseil à mon médecin ou mon pharmacien avant toute utilisation, surtout en ce qui concerne les enfants et les femmes enceintes. Je porte des vêtements couvrants et amples. Les bébés peuvent dormir sous une moustiquaire imprégnée. J'utilise des diffuseurs d'insecticides à l'intérieur et des serpentins à l'extérieur. Si besoin et si j'en dispose, j'allume la climatisation : les moustiques fuient les endroits frais.

Pour plus d'information :

www.sante.gouv.fr www.invs.sante.fr

Ouverture de la buvette municipale du 22 au 29 juillet de 18 H 00 à 21 H 00

Dans le cadre de cette manifestation, une Soirée Familiale sera organisée

le Vendredi 26 Juillet de 19 h à 22h par le **Comité des Fêtes**

Il vous sera proposé des assiettes trioraises. Pensez à apporter vos boules de pétanque.

LES MULTIPATTES : club randonnée-pédestre Renseignements Jacqueline Chevalier **04 75 45 39 97**

CLUB DE L'AMITIÉ

Le 24 Septembre 2013 concours de coinche qui aura lieu à la salle des fêtes de Châtillon St-Jean en raison des travaux dans la salle des fêtes de Triors.

SOU des ÉCOLES

Conseil d'école le 25 juin à 17 H

Contact et renseignements Madame CAILLET Muriel au 04.75.02.35.66. mail

ADMR : la vente de fleurs du 9 mars a rapporté 502.50 €. La commune remercie les bénévoles qui ont participé à cette vente.

L'assemblée générale s'est tenue le lundi 17 juin à Peyrins. Avec 49 employés en CDI, cette association dotée d'un conseil d'administration motivé offre un service pour tous. Elle répond à toutes les situations qui placent les personnes en difficultés. Elle permet aux familles et aux personnes âgées de bien vivre chez elles. Notre commune bénéficie de ses services et nous apportons notre modeste soutien financier chaque année par une subvention et une participation à l'équilibre du budget « portage des repas » avec les autres communes du périmètre.

L'ADMR de la Drome c'est 5756 personnes aidées en 2012, soit 429 emplois temps plein, 192 communes concernées. 22 associations, 3 SSIAD (soins infirmiers à domicile), 2 crèches/halte-garderie.

Les commerçants présents à TRIORS chaque semaine**Retrouvez le petit panier de Loïc tous les samedis et les mercredis de 9h à 13h.**

Fruits et légumes, toutes sortes de miels, jus et nectars, confitures et sirops, vinaigres, huiles de Noix, huile de noisette...

Pour passer vos commandes : **Vente en ligne : www.lepetitpanierdeloic.com ou par téléphone au 06 38 58 17 74.**

Nouveau à TRIORS place St Jacques à partir du 9 Juillet**Vente de Pizzas traditionnelles à emporter**

Touts les mardis entre 17h30 et 21h30

PIZZA.Dan Tél 06 95 85 36 34

Elections municipales de mars 2014

Dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales, une loi a récemment été votée par le parlement; certains articles se rapportent aux modes d'élection des conseils municipaux à appliquer en Mars 2014.

Des changements ont été apportés pour des communes d'une certaine taille (1000 h et plus) ; ils ne nous concernent pas.

Pour TRIORS, commune de 580 habitants, le mode d'élection du conseil municipal, du maire et des adjoints reste inchangé ; scrutin plurinominal, seul l'effectif du conseil changera en 2014 : **15 conseillers au lieu de 11 actuellement** (TRIORS était une commune de moins 500 habitants en 2008). Le panachage entre listes reste possible. Chacun peut se présenter seul à titre individuel ou sur une liste dont l'effectif n'est pas fixé par la loi. Les candidats ayant reçu le maximum de voix sont élus quelle que soit la liste d'appartenance, soit dès le 1^{er} tour ou à l'issue du deuxième tour. Le Maire et les adjoints sont alors élus par le Conseil Municipal nouvellement élu.

Par contre pour l'intercommunalité, la règle change, le Maire ou/et ses adjoints (selon le nombre de délégués) représentent la commune auprès de l'intercommunalité.

Infos auprès du secrétariat de Mairie.